No36_25_11_2015.qxd:vivre_la_ville 24.11.2015 15:49 Page 1

Ville de Neuchâtel

Vivre la ville!

Mercredi 25.11.15 | 48e année | N° 36

Journal officiel d'information | Rédaction: Chancellerie communale, Hôtel communal, CH-2001 Neuchâtel | www.neuchatelville.ch | bulletinofficiel@ne.ch | T 032 717 77 09 | F 032 717 77 10

L'édito

La chance d'être libres

La commune, c'est l'institution la plus proche des citoyens. Lundi 23 novembre dernier, le projet de fusion entre les communes de Corcelles-Cormondrèche, Neuchâtel, Peseux et Valangin a été présenté aux Conseils généraux. Le débat est à présent ouvert. Les législatifs se prononceront en février, le peuple – si les Conseils généraux le permettent – s'exprimera en juin.

Quoi qu'il advienne, il faut rappeler une chose avec force : c'est une grande chance de pouvoir discuter des institutions démocratiques dans lesquelles nous souhaitons vivre. Les récents assauts terroristes contre la liberté nous l'ont rappelé dans l'horreur. Aujourd'hui, nous pouvons choisir quelle structure nous voulons pour assurer notre liberté et notre prospérité. A nous tous d'être dignes de cette chance. Ce débat doit pouvoir se tenir dans le respect de toutes les opinions. Il y aura des gens convaincus par la fusion, d'autres y seront opposés. Ce qui compte, c'est que nous offrions à nos populations la possibilité de débattre sereinement.

Ce débat en effet, c'est notre chance ainsi que notre défi ! Au lendemain de la votation populaire, si elle a lieu, il ne doit y avoir ni gagnants ni perdants. Il doit y avoir l'expression aboutie d'une démocratie vivace, vivante, assumée et exercée par le peuple.

Thomas Facchinetti
Président du Conseil communal

Les exécutifs et les législatifs de Corcelles-Cormondrèche, Neuchâtel, Peseux et Valangin étaient réunis lundi à Peseux pour parler fusion.

La fusion en marche

Le projet de fusion entre Corcelles-Cormondrèche, Neuchâtel, Peseux et Valangin a franchi une étape de plus lundi soir avec une soirée d'information organisée à Peseux par le comité de pilotage à l'intention des Conseils généraux des quatre communes réunis. Ce sont ainsi plus de 120 élus qui ont reçu la convention de fusion et le budget prévisionnel de cette nouvelle entité politique qui pourrait devenir la 3e ville de Suisse romande (lire aussi en p. 16).

Soutenus par les exécutifs au grand complet, les membres du comité de pilotage présidé par le conseiller communal Pascal Sandoz ont détaillé à l'intention des conseillers généraux les contours de la commune fusionnée. Celle-ci pourrait voir le jour le 1er janvier 2017 pour autant que les législatifs des quatre communes – qui siégeront séparément mais simultanément le 8 février 2016 – acceptent de soumettre au peuple le 5 juin prochain le projet de fusion.

Subventions garanties

L'impôt communal que les contribuables devront payer dans la nouvelle commune sera identique à celui de la Ville et le personnel communal sera réengagé par la future entité – qui s'appellera Neuchâtel – aux mêmes conditions qu'aujourd'hui. Le budget prévisionnel vérifié par l'Etat le permet, qui dégage un bénéfice de 1,6 million de francs pour 297,4 millions de charges et 299 millions de recettes. La commune fusionnée pourra par ailleurs investir quelque 30 millions par an et les subventions aux sociétés locales et acteurs culturels sont garanties.

Climat serein

A l'heure des questions, les élus ont fait part de préoccupations très concrètes auxquelles le comité de pilotage a pu répondre à satisfaction. Les échanges se sont déroulés dans un climat serein et respectueux des opinions de chacun. Un conseiller général de Neuchâtel a appelé ses pairs à faire preuve de responsabilité en permettant à la population de se prononcer. Car si le législatif d'une seule des quatre communes devait refuser en février la convention de fusion, le projet serait mort-né !

3

Comment parler de la mort avec ses petits-enfants ? C'est le thème d'un café qui se tiendra samedi.

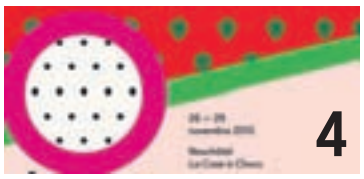

4

Pour sa onzième édition, le festival de musique électronique La Superette étend ses rayons.

8

Les autorités communales invitent les habitants à découvrir les illuminations de Noël ce jeudi.

No36_25_11_2015.qxd:vivre_la_ville 24.11.2015 15:49 Page 2

Publicité

Ouvertures spéciales
17 & 23 décembre jusqu'à 21h
Dimanche 20 décembre de 11h à 18h

Mercredi 25 novembre
Inauguration des éclairages de la Collégiale
Dès 18h00
Chœur Crescendo & Vin chaud offert

Jeudi 26 novembre
Inauguration de la fresque de Kesh
Rue des Fausses-Brayes
18h00 - Émilie Zoé & Vin chaud offert

Jeudi 26 novembre
Inauguration des éclairage de Noël au centre-ville
Dès 17h30 - Musique, boissons & nourriture pour une belle fête

Samedi 5 décembre
Saint-Nicolas
pour les enfants dès 14h
au centre-ville

Du 5 au 13 décembre
Artisanales de Noël
Place du Port
www.artisanalesdenoel.ch

Du 8 au 13 décembre
Marché de Noël du Coq d'Inde
Une tradition animée

10 & 11 décembre
Le Sapin Rotarien
Place des Halles
De 17h30 à 23h00
L'action du Rotary Club de Neuchâtel

Du 16 au 24 décembre
Marché des produits du terroir
Rue de l'Hôpital
Dès 11h00

Jeudi 17 décembre
Inauguration en musique de la fontaine du Banneret restaurée
Dès 18h00 - Musique & vin chaud

Samedi 19 décembre
FESTI' NEUCH **Silent Party**
Place des Halles
Dès 18h00 jusqu'au milieu de la nuit
Apéritif offert à 18h00

19 & 20 décembre
Crêche vivante
Rue du Temple-Neuf
Dimanche 20, dès 16h00
« Venez chanter Noël »

24 & 25 décembre
Noël Autrement
Péristyle de l'Hôtel de Ville
dès 15h00
jusqu'au 25 à 20h00

La magie de Noël au centre-ville
offert par les commerçants et la Ville de Neuchâtel

NEUCHÂTEL CENTRE — Ville de Neuchâtel

programme complet sur : www.neuchatelcentre.ch

No36_25_11_2015.qxd:vivre_la_ville 24.11.2015 15:49 Page 3

Dans ce numéro

Noël orthodoxe

Pour son traditionnel concert de l'Avent, le chœur Yaroslavl' rendra hommage à un compositeur russe, avant un florilège de chants de Noël orthodoxes.

Page 5

Centre-ville

Les Neuchâtelois aiment leur centre-ville et adhèrent à la stratégie de valorisation mise en œuvre par les autorités communales, selon une étude commandée par la Ville de Neuchâtel à la HEG-Arc.

Page 8

Serrières

La mue de Serrières se poursuit. Après différents projets, la Ville réfléchit, avec les habitants du quartier, au réaménagement de la rue et de la place du Clos-de-Serrières.

Page 9

Fusion

Lundi soir, les conseillers généraux de Corcelles-Cormondrèche, Neuchâtel, Peseux et Valangin se sont vu présenter en détail la version définitive de la convention de fusion entre les quatre communes. Le point sur ce projet majeur, qui vise à donner naissance à une ville «plus forte, politiquement et financièrement, innovante, participative et en en adéquation avec son temps et sa région».

Page 16

Prochaine parution

Le prochain numéro de Vivre la ville paraîtra le mercredi 2 décembre 2015.

Le nouveau programme 2015-2016 de l'Ecole des grands-parents Neuchâtel est lancé

L'Ecole des grands-parents Neuchâtel a pour but de favoriser l'harmonie des liens entre générations. Membre de l'association, Marlyse Reith en compagnie de ses petits-enfants, Rafael et Sofia.

Parler de la mort à ses petits-enfants

L'heure de la rentrée a sonné pour l'Ecole des grands-parents Neuchâtel ! Une nouvelle saison d'activités s'ouvre ce samedi 28 novembre au Musée d'ethnographie de Neuchâtel avec un café thématique autour de la question : « comment parler de la mort à un enfant, à un adolescent ? ». Il fait écho à l'exposition « C'est pas la mort ! », à découvrir jusqu'au 17 janvier prochain à la villa de Pury !

«Dis mamie, toi tu veux être enterrée ou incinérée ?» Les grands-parents peuvent être confrontés tôt ou tard à ce genre de questions de la part de leurs petits-enfants. Comment répondre avec naturel, sans en dire trop ou pas assez? Sur demande de l'un de ses quarante membres, l'Ecole des grands-parents Neuchâtel a décidé de réunir des intervenants, œuvrant dans le domaine, pour discuter des interrogations liées à la mort. Ils apporteront des pistes aux participants pour qu'ils puissent aborder le sujet avec leurs petits-enfants. «En tant que grands-parents, ce sont des questions auxquelles nous devons penser et nous préparer. Il est important d'intégrer les enfants pour qu'ils prennent part au deuil. A l'époque, les plus jeunes étaient souvent écartés», rapporte Marie-Thérèse Erard, secrétaire de l'association.

Entrée en douceur

L'Ecole des grands-parents s'est approchée du MEN de manière à utiliser l'exposition «C'est pas la mort !» comme point de départ. Conçue de A à Z par un groupe d'étudiants de l'Université de Neuchâtel, celle-ci aborde avec tact le thème de la mort, au travers d'une promenade symbolique. Une étudiante conduira une visite guidée pour les participants qui le souhaitent. «C'est une manière d'entrer en douceur dans cette thématique parfois encore taboue, et dont tout le monde ne parle pas si facilement», note Jean-Michel Erard, président de l'Ecole des grands-parents Neuchâtel. L'activité se poursuivra par le café thématique. L'association a invité trois intervenants spécialisés : Isabelle Dreyer, animatrice de l'association As'trame Neuchâtel, qui accompagne des familles dans le deuil notamment, Gérard Berney, célébrant de services funèbres et Joëlle Erard-Zuber, infirmière en soins palliatifs sur le site spécialisé de l'Hôpital neuchâtelois, la Chrysalide. Tous les trois partageront un peu de leur vécu, avant de répondre aux questions des participants. (ak)

Café thématique : samedi 28 novembre à 15h45 au Musée d'ethnographie. Entrée libre. La visite guidée de l'exposition aura lieu à 14h30, au prix de 4 francs.

L'Ecole des grands-parents à Neuchâtel

Fondée en début d'année, l'association s'adresse aux grands-parents de l'ensemble du canton de Neuchâtel. Elle a pour but principal de favoriser l'harmonie des liens entre générations. «On s'est inspiré de ce qui se fait au niveau romand, sans pour autant être relié à une association faîtière», précise le président Jean-Michel Erard. Après une phase de test, l'association lance son deuxième programme pour la saison 2015-2016. De novembre à mai, elle propose des cafés thématiques, des soirées découvertes et des activités intergénérationnelles, réunissant si possible trois générations. Ces animations se déroulent à chaque fois selon le même principe : elles sont ouvertes à tous, mais toujours axées sur la grand-parentalité. «Les thèmes sont choisis par rapport à notre expérience, à l'actualité, mais aussi sur proposition de nos membres», précise Marie-Thérèse Erard. Programme complet disponible, sur demande, à l'adresse egpneuchatel@gmail.com

No36_25_11_2015.qxd:vivre_la_ville 24.11.2015 15:50 Page 4

Quatre jours de musiques actuelles à tendance électronique à Neuchâtel

La Superette étend ses rayons

Le site de l'ancienne Brasserie Müller à Neuchâtel va résonner aux sons de la musique électronique pendant quatre jours, dès ce jeudi 26 novembre. La 11e édition de la Superette égrainera ses notes à la Case à chocs, au Queen Kong Club, à l'Interlope et au Théâtre de la Poudrière. Ce festival des musiques actuelles à tendance électronique s'agrandit, puisqu'il ajoute un jour à son programme et étoffe sa palette d'artistes. Un brunch électronique clôturera la manifestation le dimanche 29 novembre.

De nombreuses nouveautés caractérisent cette 11e édition de la Superette. Outre le brunch électronique de dimanche (dès midi), qui vient s'ajouter aux trois premiers jours de fête, il y aura notamment un samedi après-midi électronique, en partenariat avec le Polaris Festival de Verbier, et une sélection de films autour de la musique électronique, en collaboration avec le Cinéma Minimum de Neuchâtel. Par ailleurs, cerise sur le gâteau, les soirées de vendredi et de samedi seront prolongées pour la première fois jusqu'à 6h du matin.

Pour sa onzième édition, la Supérette innove en proposant un brunch électronique dominical.

Talents confirmés et émergents

En ce qui concerne la programmation, la Superette reste fidèle à sa philosophie : elle allie les grands noms de la musique électronique avec les talents émergents, sans oublier les artistes de la région. Au total, une trentaine de formations se produiront durant les quatre jours du festival. Pour l'ouverture de cette 11e édition de la Superette, ce jeudi à 18h, les festivaliers découvriront une ambiance afterwork et street food : bar à huîtres, fish and chips et vin de la région agrémenteront la soirée, qui sera animée en live par deux artistes suisses, Knor et Marc Benz.

Vendredi, le festival se poursuivra avec notamment deux lives français incontournables : Acid Arab et Supepoze. Le plateau sera complété avec des artistes britanniques, italiens et suisses.

Pour tous les goûts

La dernière soirée du samedi proposera une mixité de sons, qui iront de la pure techno rave à la cumbia électronique. Des artistes allemands, américains, britanniques, chiliens et suisses sont à l'affiche. Il y en aura pour tous les goûts. Les visiteurs pourront passer de la salle de concert à la piste de danse, avec une halte au salon pour partager un bon verre.

Enfin, le brunch électronique du dimanche mettra un terme au festival en douceur. Il se prolongera jusqu'à 18 heures.

Ultime précision : l'accès au festival est réservé aux personnes majeures (dès 18 ans). Le prix des places varie entre 15 et 45 francs.

La Superette : du jeudi 26 au dimanche 29 novembre, à la Case à chocs, au Queen Kong Club, à l'Interlope et au Théâtre de la Poudrière. Programme complet sur www.superette.ch. Billets en vente sur place ou en pré-location sur www.petzitickets.ch

Agenda culturel

Galeries et musées

Bibliothèque publique et universitaire (Collège latin), *Fonds d'étude,* du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 19h ; samedi de 10h à 12h. *Salle de lecture,* du lundi au vendredi de 8h à 22h ; samedi de 8h à 17h. *Lecture publique,* lundi, mercredi et vendredi de 12h à 19h, mardi et jeudi de 10h à 19h, samedi de 10h à 16h. *Espace Rousseau,* Salle multimédia : du lundi au vendredi, de 9h à 19h, samedi de 9h à 17h, Salle des archives : mercredi et samedi de 14h à 17h ou sur demande.

Musée d'art et d'histoire (esplanade Léopold-Robert 1), tél. 032 717 79 20, Fax 032 717 79 29, mahn@ne.ch, www.mahn.ch. Ouvert ma-di 11-18h (me entrée libre), **Permanent :** Les automates Jaquet-Droz (démonstrations tous les 1ers di du mois à 14h, 15h, 16h) Le clavecin Rückers - « Le legs Yvan et Hélène Amez-Droz » - « Neuchâtel : une histoire millénaire ». **Expositions temporaires :** du 29.11.2015 au 06.03.2016 « Neuchâtel avant-après ».

Musée d'histoire naturelle (rue des Terreaux 14), jusqu'au 29 novembre 2015, exposition temporaire « Emotions une histoire naturelle ». Ouvert ma-di de 10h à 18h.

Musée d'ethnographie (rue St-Nicolas 2-4), jusqu'au 17 janvier 2016, prolongation de l'exposition « C'est pas la mort ! ».

L'Atelier des musées organise l'atelier suivant : « Parmi nous, les ancêtres ? » mercredi 13 janvier, de 14h à 15h30 pour les 7 à 9 ans. Inscriptions sur www.atelier-des-musees.ch ou 032 717 79 18.

Mercredi 2 décembre, 18h15, Anthropo'Café sur la mort « Ce que voir mourir nous apprend sur la mort ». Café Interlope (Case à chocs). Entrée libre.

Mercredi 2 décembre, 14h à 16h, atelier « Biscuits d'ici, épices d'ailleurs » destiné aux enfants de 4 à 6 ans.

Galeries de l'histoire, antenne du Musée d'art et d'histoire (av. DuPeyrou 7), tél. 032 717 79 20, fax 032 717 79 59, www.mahn.ch. Ouvert me et di 14-16h ou sur rdv. Entrée libre, sauf mardis des musées et expositions temporaires.

Ditesheim & Maffei Fine Art (rue du Château 8), jusqu'au 9 janvier 2016 exposition de Rolf Iseli, œuvres récentes.

Atelier Galerie des Parcs (rue des Parcs 17), jusqu'au 6 décembre 2015, exposition « Une vie pour l'aquarelle » de Pauline Liniger. Du mercredi au dimanche de 14 à 18 heures.

Galerie Quint-Essences (rue du Neubourg 20, à 2 minutes à pied du Parking du Seyon), jusqu'au 28 novembre, exposition d'art Outsider de Nyuka Anaïs (Anaïs Laurent), des œuvres diverses et nouvelles, de la texture et du 3D.

Galerie YD (rue Fleury 6), jusqu'au 28 novembre, exposition de Daniel Joannès « Brut de Naïf », peintures, dessins et textes. Horaires : mercredi et vendredi, de 15h à 18h30. Samedi, de 10h à 12h, puis de 14h à 17h.

Divers

Café littéraire de la Bibliothèque Sonore Romande (BSR), samedi 28 novembre, de 10h à 12h, au Théâtre du Pommier. Apéritif offert dès 11h30, en présence de Nicolas Feuz, procureur de la République et canton de Neuchâtel, mais en l'occurrence auteur de romans policiers particulièrement prisés : Ilmoran, Ilayok, Ilpayiani, La septième vigne, Emorata, Les Bouches. S'annoncer à la BSR au 021 321 10 10 ou info@bibliothequesonore.ch.

Les 12 vendredis de la Collégiale, concert donné par Gabriele et Hilmar Gertschen, organistes à Naters et Brigue, vendredi 27 novembre à 18h30. Au programme : *Sonate à 2 sur le Victime paschali laudes* de Gatson Litaize (1909-1991), *Allegretto en la majeur* de Johann Christian Bach (1735-1782) et *Sonate en ré mineur op.30* de Gustav Adolf Merkel (1827-1885).

No36_25_11_2015.qxd:vivre_la_ville 24.11.2015 15:50 Page 5

L'actualité culturelle

Spectacle participa(c)tif, musical et tout terrain

Le Théâtre Frenesí fête la 70e représentation de sa dernière création «Des mots plein les poches», qui se tiendra du 25 au 29 novembre au Théâtre du Concert de Neuchâtel. Cette nouvelle création est inspirée d'un livre pour enfants de Colette Jacob, illustré par Natali Fortier, publié pour la première fois en 2004 dans la collection Les petits Gautier. Ce spectacle raconte l'histoire d'Esopinetta, gardienne et donneuse de mots… des mots pour tous les jours et toutes les situations. A quelques pas, vit un jeune garçon. Il a un gros chagrin et a décidé de ne parler à personne. On l'appelle Motus. En apercevant Esopinetta et les enfants vivre joyeusement, Motus décide d'aller à leur rencontre et de découvrir ce qui se cache auprès de la donneuse de mots. Ce spectacle rend hommage au langage et au pouvoir réparateur de la parole.

Théâtre du Concert, rue de l'Hôtel-de-Ville 4, «Des mots plein les poches», mercredi 25 novembre à 15 heures, vendredi 27 novembre à 17 et 19 heures, samedi 28 novembre à 10 et 15 heures, et dimanche 29 novembre à 15 heures. Le samedi et le dimanche après le spectacle suivront un atelier pour enfants et une animation pour adultes, pour lesquels la participation est facultative, mais l'inscription obligatoire. Tout public dès 5 ans. Réservations: www.maisonduconcert.ch ou 032 724 21 22.

Concert

Le prochain concert de la Société de musique Neuchâtel se tiendra dimanche 29 novembre 2015, à 17 heures au Temple du Bas. Elle aura l'honneur de présenter en première partie l'œuvre de l'Allemand Wolfgang Rihm (1952) «Länder», interpétée par Alexander Lonquich, qui sera suivie par «Les Préludes» du 2e Livre de Claude Debussy (1862-1918). La fin du programme sera consacrée à la sonate D. 960 en si bémol majeur de Franz Schubert (1797-1828).

Temple du Bas, rue du Temple-Neuf 5, concert de la SOCMUS, dimanche 29 novembre à 17 heures. Renseignements et réservations: Le Strapontin, tél. 032 717 79 07. Informations sur www.socmus.ch.

Concert Bach-Vivaldi

Le Temple des Valangines aura le plaisir d'accueillir dimanche 29 novembre à 17 heures le Chœur romontois du Vendredi Saint et l'ensemble instrumental Histoires de musique pour un concert autour de deux compositeurs emblématiques de la musique baroque, Jean Sébastien Bach et Antonio Vivaldi. Les œuvres suivantes seront interprétées: Cantate BWV 72 et le concerto pour piano et cordes BWV 1058 de Jean-Sébastien Bach précèderont le célèbre Gloria RV 589 d'Antonio Vivaldi.

Temple des Valangines, avenue des Alpes 18, concert du Chœur du Vendredi Saint et l'ensemble instrumental Histoires de Musique. Pas de réservation, billetterie ouverte 40 minutes avant le concert. Informations sur www.histoiresdemusique.ch

Le choeur Yaroslavl' rend hommage à un grand compositeur russe du XXe siècle

Chanter l'âme russe

Pour son traditionnel concert de l'Avent, le chœur Yaroslavl' rend hommage au compositeur russe Gueorguï Sviridov, avant de présenter un florilège de chants orthodoxes de Noël avec le chœur de jeunes Liniya.

Avec Rachmaninov, Prokofiev et Schostakovitch, Gueorguï Sviridov (1915-1998) est l'un des compositeurs russes majeurs du XXe siècle. Sa musique est chantée et jouée par tous les grands orchestres et chœurs russes. Alors que l'on célèbre cette année le centenaire de sa naissance, le chœur Yaroslavl' a choisi de rendre hommage à ce compositeur étrangement méconnu en Europe de l'Ouest mais profondément aimé de son peuple, pour avoir su exhaler la grandeur et le mystère de l'âme russe, alors que le communisme s'évertuait à l'éradiquer.

Sous la direction d'Yan Greppin, les vingt choristes de l'ensemble entonneront a capella quelques-unes des plus belles pièces religieuses de Gueorguï Sviridov, dont son extraordinaire trilogie basée sur «La vie du tsar Fiodor Ivanovitch» de Tolstoï, mais aussi *Seigneur aie pitié, Il est digne en vérité* ou le *Mystère de la Nativité.*

Le chœur Yaroslavl' invite à découvrir un compositeur russe méconnu en Occident: Gueorguï Sviridov. • Photo: Jean-Denis Borel

Chants orthodoxes de Noël

En seconde partie de concert, le chœur Yaroslavl' s'alliera au chœur Liniya, pour présenter des chants orthodoxes du temps de l'Avent et de Noël. Seront entonnés, entre autres trois magnifiques pièces ukrainiennes, ainsi que des chants populaires roumains et grecs, dans une alternance entre solennité et exubérance, douceur et joie de Noël. Fondé en 2008 par Yan Greppin, le chœur Yaroslavl' est un ensemble a capella spécialisé dans le chant orthodoxe. Chaque année, il présente une quinzaine de concerts dans toute la Suisse et à l'étranger.

«Hommage à Sviridov et chants orthodoxes de Noël», par les chœurs Yaroslavl' et Liniya: samedi 5 décembre à 20 heures à la Basilique Notre-Dame. Entrée libre, collecte à la sortie.

Chronique culturelle

L'île déserte

Proche de la nébuleuse de l'Avant-Scène Opéra, la jeune et toute nouvelle compagnie «Entre le ziste et le zeste» a donné la semaine passée au Passage un opéra de Haydn peu connu et peu chanté. Mise en scène par Coline Fassbind (que l'on a découverte dans «La Cerisaie» de Tchekhov présentée en début de saison par la Cie du Passage), cette «Isola disabitata» a permis à deux jeunes femmes de mettre en valeur leur voix et leur présence scénique: Sophie Vuilleumier, épouse éplorée qui élève sa sœur Silvia dans la haine des hommes car elle se croit abandonnée sur une île déserte par son mari (en réalité enlevé par des pirates), et la fraîche et prometteuse Alice Grandjean (fille d'un ancien conseiller communal de Neuchâtel que l'on a beaucoup vu au Passage la semaine passée…) qui pourrait faire carrière aussi bien dans le théâtre que dans l'art lyrique. Rassemblant de jeunes artistes – musiciens et comédiens – la compagnie «Entre le ziste et le zeste» veut mélanger les univers de la musique et du théâtre et faire en sorte que des œuvres anciennes demeurent attrayantes pour le public d'aujourd'hui. Comment? En adaptant les grands opéras pour de petites salles et un public novice. Louable intention et première tentative plutôt réussie!

Patrice Neuenschwander

Au de la maison

DUCKERT SA

Travaux publics – maçonnerie

2000 Neuchâtel / 2016 Cortaillod
Tél. 032 843 88 88
www.duckertsa.ch

SYSTEM CERTIFICATION ISO 9001 SGS
SYSTEM CERTIFICATION ISO 14001 SGS
SYSTEM CERTIFICATION OHSAS 18001 SGS

No36_25_11_2015.qxd:vivre_la_ville 24.11.2015 15:50 Page 7

La chronique cinéma de...

Laisser une trace pour ne jamais oublier

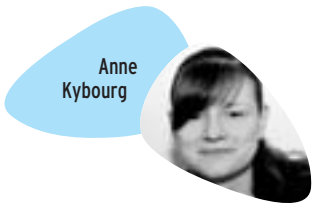

Grand Prix au Festival de Cannes 2015, « Le fils de Saul » plonge le spectateur dans l'enfer des camps d'extermination nazis. Par un procédé de tournage ingénieux, le réalisateur hongrois László Nemes décrit le fonctionnement de ces usines de la mort, sans en montrer trop.

Le récit se déroule en octobre 1944, à Auschwitz-Birkenau. Saul Ausländer (Géza Röhrig) fait partie du « Sonderkommando ». Ce groupe de prisonniers juifs, isolé du reste du camp, est forcé d'assister les nazis dans leur plan d'extermination. Facilement reconnaissables à la croix rouge peinte qu'ils portent dans le dos, ils sont régulièrement abattus et remplacés pour ne pas laisser de trace de cet enfer. Saul travaille dans l'un des crématoriums. Un jour, il croit reconnaître son fils en découvrant le cadavre d'un garçon. Il se donne pour mission de lui offrir une véritable sépulture, au moment même où une révolte s'organise au sein du Sonderkommando.

Dans « Le fils de Saul », le fonctionnement des camps d'extermination d'Auschwitz-Birkenau est décrit au travers du regard d'un membre du « Sonderkommando ». • **Photo: sp**

Tact et dignité

László Nemes nous plonge dans l'horreur des camps d'extermination au travers du regard de Saul. La caméra ne le lâche pas une seule seconde. En suivant son parcours, le spectateur est amené à découvrir très concrètement comment fonctionne cette usine à produire des morts, sans pour autant en voir trop. Au premier plan, le visage de Saul laisse transparaître ses différentes attitudes et émotions. Quant aux horribles scènes qui se déroulent dans les camps, elles apparaissent de manière floue à l'arrière-plan. Le film ne montre pas la mort de face. Le réalisateur a su traiter ce sujet grave avec beaucoup de tact et de dignité.

Les membres du Sonderkommando ont pris des risques inconsidérés pour témoigner de l'existence des camps d'extermination. Certains sont parvenus à prendre des photos, alors que d'autres ont enterré des récits écrits. Dans l'horreur, ces hommes ont tenté de résister, de se rebeller chacun à leur manière. Ils ont réussi à laisser une trace pour que l'on se souvienne que ces usines de la mort ont bel et bien existé.

A.K.

La Ville jeune

Midnight jeuNE, samedi 28 novembre, rendez-vous sportif, musical, convivial et gratuit pour les 12-17 ans, de 20h30 à 23h30 à la salle de gym du collège de la Promenade.

Case à chocs, du 26 au 29 novembre, La Superette, festival de musiques actuelles à tendance électronique (voir article en page 4). Dimanche 29 novembre, dès 11 heures, brunch du dimanche, à l'Interlope.

La Ville sportive

Horaire des Patinoires du Littoral
Mercredi 18.11
09h00-11h45 / 13h45-16h15
Jeudi 19.11
Patinage : 9h-11h45 / 13h45-15h45.
Vendredi 20.11
Patinage : 9h-11h45 /
Patinage et hockey : fermé l'après-midi et le soir.
Samedi 21.11
Patinage : 13h45-16h30.
Dimanche 22.11
Patinage : 10h15-12h00, 14h00-16h30. Hockey : 12h15-13h45.
Les horaires peuvent varier sans préavis. Merci de vous renseigner à l'avance sur la programmation sur www.lessports.ch.

Football
Stade de la Maladière
Mardi 1re décembre à 19h, Suisse – Tchéquie (qualif CE féminine)

Hockey sur glace
Patinoire du Littoral
Samedi 28 novembre à 11h15, HC Université Neuchâtel – Genève-Servette HC Ass., Novices top
Samedi 28 novembre à 17h30, HC Université Neuchâtel II – Hockey Club Bulle-La Gruyère, 2e ligue
Samedi 28 novembre à 20h15, HC Val-de-Ruz – HC Star Chaux-de-Fonds, 3e ligue
Dimanche 29 novembre à 20h, HC Université Neuchâtel – HC Prilly Black Panthers Féminin, LNC féminine
Mardi 1er décembre à 20h15, HC Université Neuchâtel – HC Saint-Imier, 1re ligue

Handball
Riveraine
Vendredi 27 novembre à 20h, HBC Neuchâtel – HC Moudon
Samedi 28 novembre à 9h30, HBC Neuchâtel – HBC La Chaux-de-Fonds, M15
Samedi 28 novembre à 11h, HBC Neuchâtel – HBC Plan-les-Ouates, M17

Volleyball
Maladière
Samedi 28 novembre à 17h, VBC NUC II – VB Fides Ruswil, LNB
Samedi 28 novembre à 14h, NUC II – VBC Bevaix, M17
Samedi 28 novembre à 11h30, NUC III – VBC E2L, M17
Samedi 28 novembre à 14h, NUC II – VBC Val-de-Travers, M19

Basketball
Riveraine
Samedi 28 novembre à 17h30, Union Neuchâtel Basket – BBC Monthey, LNA

No36_25_11_2015.qxd:vivre_la_ville 24.11.2015 15:50 Page 8

La Ville dévoile les résultats de l'étude menée auprès des habitants et visiteurs du centre-ville

Les Neuchâtelois sont attachés au cœur

Visiteurs et habitants de Neuchâtel sont attachés au centre-ville. Ils adhèrent largement à la stratégie de valorisation mise en œuvre depuis 2013 par les autorités communales. Tels sont les éléments principaux qui ressortent de l'étude de marché réalisée par la Haute école de gestion Arc (HEG Arc), sur mandat de la Ville, pour mieux cerner les pratiques et les besoins des usagers du centre-ville.

«Il est extrêmement réjouissant de constater que les souhaits des usagers du centre-ville vont dans le même sens que les travaux entrepris jusqu'ici», a déclaré Olivier Arni, directeur de l'Economie, lors de la présentation des résultats. Depuis les ateliers participatifs de l'hiver 2012-2013, autorités communales et commerçants ont renoué le dialogue et travaillent main dans la main pour valoriser et développer le centre-ville de manière harmonieuse. «C'est le résultat d'un énorme travail et d'une volonté politique forte», a ajouté Christophe Schwarb, président de la commission de développement économique du Conseil général.

La magie de Noël s'invite au centre-ville

«Les autorités communales nous offrent un cadre qui a beaucoup mué ces dernières années. Il y a davantage de propreté: les tags ont notamment laissé place à de magnifiques fresques», a relevé Susan Dändliker, membre du comité de l'association des commerçants «Neuchâtel Centre». En vue des animations de fin d'année, la Ville se chargera de faire briller le centre-ville de mille feux. Quant aux commerçants, ils proposeront une série d'animations pour aller à la rencontre du chaland. Plusieurs marchés se succéderont pendant tout le mois de décembre. A commencer par les Artisanales du 5 au 13 décembre à la place du Port, le marché de Noël du Coq-d'Inde du 8 au 13 décembre et finalement le marché des produits du terroir prendra ses quartiers du 16 au 24 décembre à la rue de l'Hôpital. Le week-end avant Noël sera, lui aussi, très animé. La place des Halles accueillera une Silent Party samedi 19 décembre dès 18 heures et jusqu'au bout de la nuit. Elle sera suivie par un dimanche d'ouverture des magasins, le 20 décembre de 11 à 18 heures. La journée sera rythmée par les prestations de nombreux groupes musicaux de la région. Programme complet des animations sur www.neuchatelcentre.ch

Davantage de diversité commerciale

Le premier élément à relever est l'amour que les visiteurs et la population portent à la ville: 90% des personnes sondées disent aimer le centre-ville. Le rayonnement du cœur de la cité au-delà des frontières communales constituait l'un des objectifs fixés à moyen terme. A en croire les résultats, celui-ci est d'ores et déjà atteint puisque 44% des visiteurs sont issus du canton de Neuchâtel et que 12% proviennent d'un autre canton ou de l'étranger. En termes de nouvelles pratiques commerciales, les résultats de l'étude montrent que le commerce en ligne se trouve plutôt à la marge et que les habitants de Neuchâtel sont peu mobiles en matière commerciale. Les Neuchâtelois viennent aussi beaucoup au centre-ville pour des activités de loisir et de détente. Du côté de la mobilité, 88% des habitants et 85% des visiteurs interrogés considèrent l'accessibilité au centre-ville comme «bonne» à «très bonne». Par contre, des améliorations peuvent encore être apportées pour la mobilité douce, en particulier pour les cyclistes. Les personnes sondées demandent davantage de diversité commerciale et d'animations, comme le préconisent les autorités communales.

Menée en avril et mai derniers, l'étude comprenait deux recherches distinctes, mais complémentaires. La première consistait en un questionnaire proposé dans les rues du centre-ville. Trois cent nonante-quatre personnes ont accepté d'y participer. Pour la seconde recherche, 2'000 questionnaires ont été envoyés à un échantillon de la population en âge de voter choisi aléatoirement. Dans ce cadre, cinq cent quatre-vingt-deux questionnaires exploitables ont été retournés. «Il s'agit d'un excellent taux de retour de 29%», a précisé Nicolas Babey, professeur à la HEG Arc.

Objectif 2019

Les résultats de l'étude permettront aux autorités communales et aux commerçants d'établir un plan d'action avec des mesures concrètes en faveur du centre-ville. «Il s'agit d'un processus de longue haleine qui doit nous mener au sommet pour le 40e anniversaire de la zone piétonne en 2019. Il s'étendra encore bien au-delà pour que le centre-ville continue de vivre magnifiquement», a souligné Olivier Arni. Pour l'heure, les efforts se concentrent sur les préparatifs en vue des Fêtes de fin d'année. Foule d'animations en tous genres attendent le public durant tout le mois de décembre (voir encadré). La magie de Noël s'emparera du centre-ville avec l'éclairage de la Collégiale, dont l'inauguration est prévue ce mercredi 25 novembre. Elle sera suivie le lendemain par l'illumination de l'ensemble du centre-ville. (ak)

Différents aménagements publics en cours

Un quartier

Le processus participatif engagé à Serrières se poursuit. La semaine dernière, la Ville a fait le point sur les aménagements initiés dans le quartier depuis son lancement et invité les habitants à donner leur avis sur le prochain chantier prévu: le réaménagement de la rue et de la place du Clos-de-Serrières. Une centaine de personnes ont fait le déplacement.

Les habitants du quartier de Serrières ont pu faire part de leurs attentes quant au réaménagement de la rue et de la place du Clos-de-Serrières.

En novembre 2012, les habitants de Serrières avaient été invités à faire part de leurs attentes quant à l'avenir de leur quartier, en vue de l'élaboration d'un plan directeur sectoriel. «La volonté est d'associer la population à l'évolution de la ville. Il s'agit de définir, ensemble, une vision cohérente, alliant développement et qualité de vie. Notre but est de permettre aux

No36_25_11_2015.qxd:vivre_la_ville 24.11.2015 15:50 Page 9

r de la cité

Les autorités communales invitent la population à inaugurer les illuminations de Noël par une belle fête, qui se tiendra ce jeudi 26 novembre aux quatre coins du centre-ville. • Photo: archives

:ours à Serrières

' repensé avec ses habitants

citoyens qui le souhaitent de s'impliquer», a rappelé le directeur de l'urbanisme Olivier Arni lors de la séance d'information publique du 17 novembre dernier. Depuis 2012, plusieurs soirées ont été organisées à Serrières. Des projets concrets ont été mis sur les rails, avec l'objectif d'améliorer la qualité de vie dans le quartier.

Un jardin public et des thermes

Les deux plus avancés sont la réhabilitation de vestiges romains près de la Cité Suchard, entreprise en collaboration avec le canton, et l'aménagement d'un jardin public avec un grand verger et deux aires de jeux, dans le magnifique parc arboré jusqu'ici privé de la Fondation Hermann Russ. «C'est un véritable coin de paradis en plein cœur de Serrières», s'est exclamé Olivier Arni. L'inauguration de ces deux nouveaux espaces publics est prévue au printemps prochain.

Un meilleur accès au lac

A l'horizon 2017, le quartier de Serrières sera par ailleurs mieux relié au lac grâce aux aménagements paysagers qui seront réalisés sur la tranchée couverte de l'autoroute, un projet piloté par le canton mais dans lequel la Ville a joué un rôle d'accompagnement actif. Du Clos-de-Serrières, il sera possible de traverser le parc Hermann Russ, puis la tranchée couverte, pour rejoindre les rives. «L'un des objectifs est de mettre en réseau les espaces publics à Serrières», tout en «améliorant les cheminements de mobilité douce», a souligné l'architecte communal adjoint Fabien Coquillat.

Et c'est ainsi que le Conseil général sera saisi l'an prochain d'une demande de crédit pour aménager un trottoir sur la partie supérieure de la rue de Martenet, actuellement dangereuse pour les piétons. A son extrémité, une passerelle en bois permettra de rejoindre la rue du Calvaire et, partant, le lac. La réalisation est prévue courant 2017.

Vers une place de quartier

Outre ces quatre projets, la Ville entend également entièrement réaménager la rue et la place du Clos-de-Serrières, porte d'entrée nord du jardin Hermann Russ, pour en faire un espace public agréable, sûr et confortable pour tous. «Cette rue est un parcours important pour les habitants de Serrières et notamment pour les enfants qui se rendent à l'école. On souhaite bénéficier de votre connaissance des lieux et connaître vos attentes», a expliqué Silvia Almeida, architecte au Service de l'aménagement urbain.

Faut-il modérer le trafic? Réduire la vitesse? Proposer des places de dépose-minute? Créer une piste cyclable? Déplacer l'arrêt de bus? Les participants étaient invités à se glisser tour à tour dans la peau des piétons, des automobilistes, des usagers des transports publics, des cyclistes et des livreurs pour faire part de leurs remarques et de leurs souhaits, via des post-it collés sur des plans. Sur cette base, les Services de l'urbanisme vont élaborer un projet, qui sera présenté aux habitants. Le Conseil général sera ensuite saisi d'un rapport durant 2016. A suivre! (ab)

No36_25_11_2015.qxd:vivre_la_ville 24.11.2015 15:50 Page 10

Tribune du Conseil général

Les groupes s'expriment

Groupe socialiste
Des logements pour tous, sans privilèges !

M. Antoine de Montmollin : C'est avec enthousiasme que le groupe socialiste a soutenu à l'unanimité le rapport du Conseil communal concernant le développement du projet « Ensemble Gouttes d'Or », le réaménagement des espaces publics et l'équipement du secteur lors de la séance du Conseil général du 9 novembre.

Ce rapport est une pièce parmi d'autres qui traduit la volonté du Conseil communal d'insuffler une nouvelle dynamique à Monruz et de faire de cette zone un atout stratégique pour notre Ville. Notre groupe se rallie totalement à cette vision et se réjouit de poursuivre ce travail en traitant prochainement des projets de parc public autour de la Villa Perret et de clarification du statut du Palafitte. L'acceptation de ce rapport permet notamment au Conseil communal de disposer de crédits suffisants pour entamer une réflexion de fond sur un suivi efficace qui permettra la réalisation du projet immobilier des Gouttes d'Or tout en respectant les objectifs d'aménagement, sociaux et financiers. Le respect des objectifs fixés, à savoir la création de logements d'utilité publique, pour étudiants par exemple, et la réalisation d'un quartier durable sont parmi les plus significatifs.

Le groupe socialiste a insisté sur l'importance de l'aspect social de ce projet. Les logements d'utilité publique devront être accessibles à tous, ce qui implique tant des loyers modérés que des infrastructures adaptées aux différentes catégories de la population. Nous sommes par ailleurs d'avis que les coûts de dépollution des sols concernés par ce projet ne devront en aucun cas être répercutés sur les futurs loyers, afin que ceux-ci restent abordables.

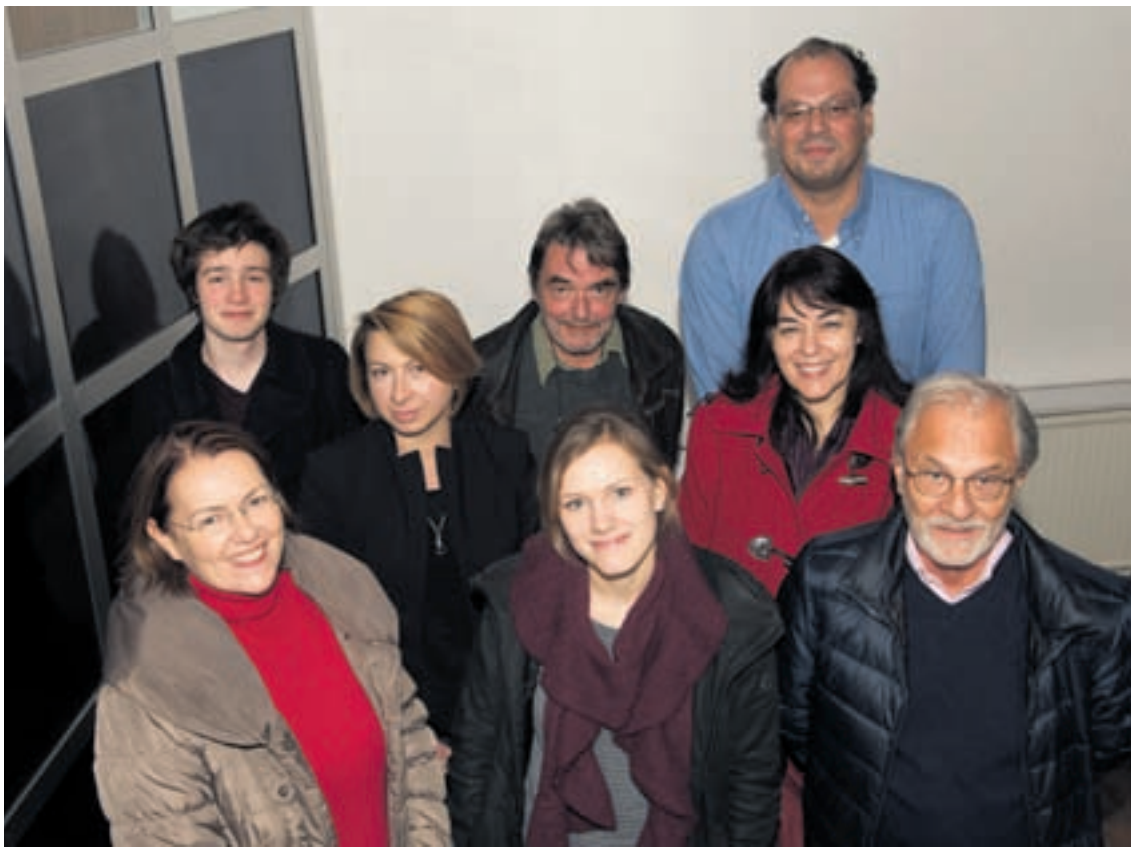

C'est avec enthousiasme que le groupe socialiste a soutenu à l'unanimité le rapport du Conseil communal concernant le développement du projet « Ensemble Gouttes d'Or ».

Groupe PLR
« Fusion à quatre : pour préparer le printemps 2016 »

Jean Dessoulavy : Le groupe PLR a participé lundi 23 novembre à la séance extraordinaire qui a réuni à Peseux les membres des quatre législatifs des communes de Corcelles-Cormondrèche, Neuchâtel, Peseux et Valangin.

En effet, à cette date, pour la première fois depuis le début du processus de fusion à quatre entamé en janvier 2014, les membres des législatifs se sont retrouvés formellement pour présenter la convention de fusion issue des travaux préparatoires.

C'est important puisque jusqu'à maintenant la préparation à la fusion a été menée par un groupe opérationnel mis sur pied par les communes de Neuchâtel-Ouest (le COPIL), les commissions de fusion ou d'agglomération et les groupes de travail qui ont travaillé pour mettre sur pied cette convention.

C'est justement cette convention de fusion qui sera soumise début 2016, d'abord aux quatre Conseils généraux séparément (le 8 février) puis aux populations des quatre communes concernées (le 5 juin).

N'oublions pas enfin que c'est bien le législatif qui donnera l'impulsion politique formelle au début de l'année prochaine avant que le peuple ne se prononce.

D'où l'importance que les Conseillers généraux soient associés du mieux possible au processus du projet de fusion de cette nouvelle entité.

Le groupe PLR au Conseil géréral souhaite que la population de la ville de Neuchâtel ait la possiblité de se prononcer le 5 juin 2016 sur son futur.

C'est la raison pour laquelle le groupe PLR se prononcera favorablement le 8 février prochain sur le futur de cette nouvelle entité qui regrouperait plus de 44'000 habitants.

Groupe PopVertsSol
Un morceau de notre patrimoine sauvé !

Nicolas de Pury : Grâce notamment à notre groupe, Cité-Joie, à Haute-Nendaz, ne sera pas vendue.

Dès le début, nous avions vivement contesté le mauvais projet du Conseil communal.

Ce site privilégié accueille depuis plus de 40 ans des camps de ski. Rappelons que ce lieu est situé à quelques centaines de mètres des remontées mécaniques du domaine skiable des 4 vallées, un des plus grands de Suisse.

Vouloir se débarrasser, à vil prix, d'un tel objet immobilier auprès d'un milliardaire de Singapour, promoteur d'écoles privées haut de gamme, n'a aucun sens à nos yeux.

Depuis quelques années, Cité-Joie nous offre un revenu locatif positif. Une mauvaise gestion fait que nous devons aujourd'hui investir au moins 500'000 francs dès 2016.

Rappelons, à titre de comparaison, que les bâches décorées de l'Hôtel de Ville ont coûté près de 200'000 francs.

Sur le plan foncier, il n'y a donc pas de problème à terme.

Par contre, un autre problème est la politique sportive de nos autorités concernant les camps de ski.

Que le Conseil communal pratique peu ou pas de ski est une chose, mais que le subventionnement des camps soit aussi faible est problématique, sans parler du dumping salarial pratiqué avec les encadrants.

Comment expliquer que le gérant de Cité-Joie fasse des camps de ski avec des écoliers venant de Belgique, dont les revenus des parents sont assurément inférieurs aux Neuchâtelois ?

Comment expliquer que le site de Cité-Joie n'est même pas référencé dans notre canton, comme lieu possible pour les camps de ski ?

Commune, écoles et canton doivent vraiment mieux se coordonner et devenir plus pro-actif sur ce sujet.

No36_25_11_2015.qxd:vivre_la_ville 24.11.2015 15:50 Page 11

La Ville officielle

Enquêtes publiques

Demande de la Société Hitz und Partner AG, d'un permis de construire pour les travaux suivants : Ajout d'antennes sur une station de base de communication mobile existante à l'avenue Edouard-Dubois 20, article 14664 du cadastre de Neuchâtel, SATAC 100838, pour le compte de la Société Swisscom (Suisse) SA. Les plans peuvent être consultés du 20 novembre au 21 décembre 2015, délai d'opposition.

Demande de Monsieur Peter Brunner, architecte à Neuchâtel (Atelier d'architecture Peter Brunner), d'un permis de construire pour les travaux suivants : Aménagement de six logements dans des surfaces de bureaux existantes, à la rue du Plan 3, article 16084 du cadastre de Neuchâtel, SATAC 101156, pour le compte de Monsieur Gilles Carbonnier. Les plans peuvent être consultés du 20 novembre au 21 décembre 2015, délai d'opposition.

Demande de Madame Oliva Patrick, architecte à Marin-Epagnier (bureau OS-architectes Sàrl), d'un permis de construire pour les travaux suivants : Aménagement de deux places de parc et pose de paroi brise-vue à la rue de Treymont 7, article 8916 du cadastre de Neuchâtel, SATAC 101064, pour le compte de Madame et Monsieur Helena Sundberg Arnone et Frédéric Arnone. Les plans peuvent être consultés du 20 novembre au 21 décembre 2015, délai d'opposition.

Demande de Monsieur Michel Tanner, architecte à Boudry (bureau d'architecture Michel Tanner), d'un permis de construire pour les travaux suivants : Construction d'un showroom avec garage souterrain, à la rue Rue de la Pierre-à-Mazel, articles 15333 et 15334 du cadastre de Neuchâtel, SATAC 100895, pour le compte de la Société Automobiles Senn SA. Les plans peuvent être consultés du 27 novembre au 28 décembre 2015, délai d'opposition.

Seuls les délais, indications et données publiés dans la Feuille officielle cantonale font foi. Les dossiers soumis à l'enquête publique peuvent être consultés au Service des permis de construire, fbg du Lac 3, 2e étage. Les oppositions éventuelles doivent être adressées au Conseil communal, sous forme écrite et motivée.

Service des permis de construire

Neuchâtel Cité de l'énergie

S.A. Immobilière des Patinoires du Littoral

Convocation

à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires

mercredi 16 décembre 2015 à 18 heures,
à la salle des sociétés, à Auvernier

Ordre du jour :

1. **Liste des présences** (art. 23 des statuts) / **quorum** (art. 21 des statuts) / **désignation des scrutateurs** (art. 23 des statuts).
2. **Procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 16 décembre 2014.** Proposition du Conseil d'administration : acceptation.
3. **Rapport de gestion du Conseil d'administration relatif à l'exercice 2014/2015**
4. **Rapport de l'organe de révision. .** La fiduciaire Eric Monard sera présente à l'Assemblée générale.
5. **Discussion**
6. **Votation sur la conclusion de ces rapports**
   - **6.1. Approbation du rapport annuel de l'exercice 2014/2015**
     Proposition du Conseil d'administration : le rapport annuel 2014/2015 est approuvé.
   - **6.2. Approbation des comptes annuels de l'exercice 2014/2015**
     Proposition du Conseil d'administration : les comptes annuels présentant un bénéfice de 125 francs sont approuvés.
     Proposition du Conseil d'administration : le résultat reporté se présente comme suit :

Bénéfice reporté	8'094 francs
Bénéfice résultant du bilan au 30 juin 2015	125 francs
Attribution à la réserve légale	500 francs
Report à nouveau	7'719 francs

   - **6.3. Décharge aux membres du Conseil d'administration**
     Proposition : les membres du Conseil d'administration reçoivent décharge pour l'exercice 2014/2015.
7. **Divers**

Le Conseil d'administration

Les actionnaires peuvent prendre connaissance, au siège de la société, faubourg de l'Hôpital 2, direction des Finances de la Ville de Neuchâtel, du compte de pertes et profits, du bilan, du rapport de gestion, ainsi que du procès-verbal de l'assemblée générale du 16 décembre 2014.

Le contrôle des cartes d'admission à l'Assemblée se fera à partir de 17h30 pour se terminer à 17h45.

ban
Bureau d'adresses de Neuchâtel SA

Vous n'avez pas reçu le Vivre la ville ou il vous est parvenu tardivement, après le jeudi en fin d'après-midi ?

Veuillez en informer le Bureau d'adresses de Neuchâtel SA, par le biais de l'adresse électronique distribution@ban.ch ou par téléphone au 032 755 70 00.

Merci de votre collaboration !

Association neuchâteloise de services bénévoles

Premier speed meeting du bénévolat à Neuchâtel

L'association neuchâteloise de services bénévoles (ANSB) invite la population neuchâteloise à son premier speed meeting du bénévolat qui se tiendra

mercredi 2 décembre
de 17 à 19 heures
à l'Espace Gilbert Facchinetti,
quai Robert-Comtesse 3
à La Maladière, à Neuchâtel.

Cet événement s'adresse à quiconque qui ressent l'envie d'offrir de son temps mais ne sait comment procéder. Il s'agit de découvrir des associations qui, d'une part, lui correspondent, d'autre part auraient besoin de son aide.

Cette organisation est une occasion unique pour :

- du côté des candidats bénévoles, rencontrer diverses associations en un temps réduit,
- du côté des organisations, se faire connaître et chercher du renfort, en fonction de leurs besoins actuels,
- plus généralement, réunir en un seul lieu tous ces représentants du monde associatif qui s'appuient sur le bénévolat pour mener à bien leurs activités.

Le principe de ces échanges est simple : les rencontres sont limitées à 7 minutes, autour de petits tables hautes. Ce sont les candidats bénévoles qui s'approchent des associations qui les intéressent le plus, et passent donc de table en table, en fonction des places disponibles (un intermède musical indique à chaque fois la fin de la rencontre).

Pas moins de 26 organisations se présenteront dès 16h15, de sorte que le temps des rencontres puisse être respecté.

S'ensuivra un apéritif pour toutes les personnes présentes, qui permettra de poursuivre les échanges.

Informations complémentaires : www.benevolat-ne.ch. Entrée libre. Inscriptions par courriel à ansb@ne.ch en indiquant prénom, nom et lieu d'habitation ; ou par téléphone au 032 886 89 00, du lundi au jeudi de 8h30 à 11h30 (répondeur en dehors des heures).

Avis de validation d'une élection complémentaire

Lors de sa séance du 18 novembre 2015, le Conseil communal a validé l'élection, du 2 novembre 2015, de Mme Miléna Boulianne au Conseil général.

Neuchâtel, le 18 novembre 2015.

Conseil communal

No36_25_11_2015.qxd:vivre_la_ville 24.11.2015 15:50 Page 12

La chronique « passion verte » de...

D'or et d'argent

En cette fin d'automne, c'est la période de floraison des « Chrysanthèmes ». Trop souvent associé au deuil le Chrysanthème reste quand même le messager très coloré de l'automne.

Cela n'est pas un hasard s'ils fleurissent toujours en automne, car les *Chrysanthèmes* sont des plantes nyctipériodiques. Que peut bien cacher ce nom barbare ? Cela n'est pas bien compliqué. Si le *Chrysanthème* fleurit en automne, c'est que sa floraison est influencée par la longueur de la nuit (nycti). Lorsque les jours raccourcissent, ils provoquent ainsi la mise à fleurs.

Je vous propose de partir à la découverte d' Ajania pacifica, autrefois appelé Chrysanthemum pacifica. Comme ces fleurs ressemblent à de petites boules jaunes, on l'appelle souvent le Chrysanthème mimosa. En Allemagne, c'est le Chrysanthème d'or et d'argent, car le dessous de ses feuilles très poilu lui donne des reflets d'argent.

Le Chrysanthème mimosa passe souvent pour une nouveauté, mais on le cultive en Europe depuis 1990. On trouve des plantes qui poussent à l'état sauvage sur l'île de Oshima au Japon. C'est une petite île qui se situe au sud de Tokyo. C'est une plante qui a la faculté de bien résister aux embruns de l'océan Pacifique. Le nom Ajania est tiré du nom du port russe Ayan situé en mer de Okhotsk.

L'Ajania fait partie de la famille des Astéracées, l'occasion d'observer soigneusement ces petites boules jaune. Une des caractéristiques des Astéracées est que ce que l'on croit être une fleur est en réalité un capitule formé d'une multitude de petites fleurs. Et pour compliquer la donne, si l'on prend l'exemple d'une pâquerette, il existe plusieurs sortes de fleurs : au bord en blanc des fleurs ligulées et en son centre jaune des fleurs tubulées. Alors chez notre Ajania le pompon jaune est formé uniquement de fleurs tubulées, si vous prenez une loupe le spectacle est unique de voir toutes ces fleurs pressées les unes contre les autres. En plus, ces fleurs sont riches en nectar et mellifères, une aubaine à cette période de l'année pour de nombreux insectes.

Même sans fleur, le feuillage d'Ajania est très ornemental et en plus si on le froisse, il dégage une odeur de camomille. Peut-être que cela vous a donné envie de planter un Ajania dans votre jardin, alors quelques conseils : à planter dans un endroit protégé, notre plante supporte –10° C mais pas trop longtemps, le sol doit être léger et bien drainant, exposition soleil à mi-ombre, la plante fait des drageons, qu'il est bien de séparer tout les 3 à 4 ans.

A Neuchâtel vous pouvez admirer des Ajania en fleurs dans deux massifs au début du faubourg du Lac.

Bonnes découvertes.

L.V.

A travers l'histoire

La chapelle de l'Ermitage, située à l'angle de la rue du Rocher et de la rue Georges-Auguste-Matile, a été construite en 1878 par Rose-Isabelle La Trobe, épouse du premier gouverneur de l'Etat de Victoria en Australie. L'architecte Louis Perrier (qui deviendra conseiller fédéral de 1912 à 1913) se charge des plans. L'édifice est donné à la paroisse indépendante de l'Ermitage en 1927. Carte postale, vers 1920, Musée d'art et d'histoire de Neuchâtel. Texte : V. Callet-Molin. Photographie : S. Iori.

No36_25_11_2015.qxd:vivre_la_ville 24.11.2015 15:50 Page 13

La Ville officielle

Energies renouvelables

Viteos passe au vert !

Viteos s'engage toujours plus résolument en faveur des énergies renouvelables et opte dès 2016 pour une électricité d'origine suisse et neuchâteloise respectueuse de l'environnement. Suite au succès sans précédent de ses produits Areuse et Areuse+, Viteos proposera en collaboration avec Vadec, dès janvier 2016, son offre Vivalor issue de l'hydroélectricité suisse et de la valorisation des déchets de la région. Tous les clients de Viteos auront la garantie de bénéficier d'électricité écologique. Les bénéfices issus de ce nouveau produit seront intégralement réinvestis dans des projets locaux d'efficacité énergétique. Cette énergie impliquera un très léger surcoût d'environ 1,40 francs (TVA incluse) par mois pour un ménage consommant environ 3'500 kWh/an.

Dès 2016, l'électricité de référence proposée par Viteos à tous ses clients sera respectueuse de l'environnement. En partenariat avec Vadec, et grâce à l'acquisition de garanties d'origine de production hydroélectrique suisse, Viteos pourra fournir de l'électricité certifiée d'origine renouvelable et régionale. En novembre, tous les clients de Viteos seront informés par courrier de cette nouvelle offre. Le principe de fonctionnement de Vivalor permet de garantir que l'équivalent de toute l'électricité consommée par les clients de Viteos a été produit par des centrales renouvelables et par Vadec.

Grâce à une collaboration renforcée avec Vadec, Vivalor permettra de valoriser idéalement l'élimination des déchets de la région. De plus, les bénéfices de Vivalor seront intégralement réinvestis dans l'efficacité énergétique dans notre région.

L'offre de Viteos répond à une demande massive par ses clients d'une énergie d'origine renouvelable puisque les produits Areuse et Areuse+ sont aujourd'hui intégralement souscrits et qu'ils font même l'objet d'une liste d'attente. Grâce à Vivalor, Viteos permet ainsi à tous ses clients de participer concrètement aux objectifs fédéraux visant l'autonomie énergétique et la sortie de la dépendance aux énergies non renouvelables, notamment par l'accroissement de la production d'énergie verte. Le produit Vivalor consacre également la volonté de Viteos d'être partie prenante de la transition énergétique au niveau régional.

La souscription à Vivalor impliquera un très léger surcoût d'environ 1,40 francs (TVA incluse) par mois pour un ménage consommant environ 3'500 kWh/an. Il sera toujours possible aux clients ne souhaitant pas contribuer à cette nouvelle offre d'y renoncer en tout temps. Ils pourront se désinscrire sur le site internet www.vivalor.ch ou par téléphone au 032 886 00 45 auprès de Viteos.

Théâtre du Passage

Inauguration du Kotem « Récupération de la mémoire »

Pour ses 15 ans, le Théâtre du Passage a reçu un « Kotem » de Kardo Kosta et Ruben Pensa. Les deux artistes ont récupéré une vieille poutre au moment de la rénovation du foyer du personnel pour y graver, à leur manière, les visuels des saisons 2000 à 2014 réalisés par la graphiste Garance Willemin.

Cette œuvre intitulée « Récupération de la mémoire » a été inaugurée, mardi 24 novembre en matinée, par M. Thomas Facchinetti, directeur de la culture par ailleurs président du Comité de direction du Théâtre du Passage, accompagné par Robert Bouvier, directeur du théâtre du Passage (au centre) et les deux artistes.

L'œuvre a été disposée dans le jardin attenant au bâtiment de l'administration du théâtre.

Conférence

Tahar ben Jelloun à Neuchâtel

Le Comité des italiens à l'étranger (COMITES), la Fédération neuchâteloise des communautés immigrantes (FéNeCi) et l'association Graine de génie et Graine de citoyen proposent une conférence donnée par Tahar ben Jelloun, philosophe, poète et écrivain, dans le cadre du projet « J'habite ici, je participe », qui se tiendra

vendredi 27 novembre, de 19 heures à 20h30,
à l'Aula faculté de droit et des sciences économiques,
avenue du 1er-Mars 26, à Neuchâtel.

Le thème de cette soirée est intitulé « Ce qui nous motive, ce qui nous rassemble, nos visions, notre idéal, nos valeurs ».

Tahar ben Jelloun est un intellectuel engagé qui intervient régulièrement dans les débats de société. Il a notamment reçu le prix Goncourt en 1987, avec *La Nuit Sacrée*, écrit qui a été traduit dans plus de quarante pays.

Entrée libre.

Ciné-club Halluciné

Le film « The Foutain » de Darren Aronofsky, avec Hugh Jackman et Rachel Weisz sera projeté

mardi 1er décembre à 20h30, au cinéma Bio.

Ce film poétique et lyrique souligne que la mort n'est plus à craindre, elle n'est plus la fin, elle ne fait plus peur. Au contraire, elle donnera naissance à quelque chose de nouveau, et d'incroyablement beau. Les images sont tantôt magiques, tantôt cruelles, mais toujours puissantes et chargées d'émotions.

Echos

■ M. Thomas Facchinetti, président, a représenté le Conseil communal, jeudi 19 novembre,
- lors de l'inauguration des nouveaux locaux du Centre écologique Albert Schweitzer, à Neuchâtel,
- au Café littéraire, à la BPU,

ainsi que vendredi 20 novembre, en sa qualité de Président du Comité de direction du Syndicat intercommunal du Théâtre Régional du Théâtre du Passage et directeur de la culture, à la représentation de « Quand j'étais Charles », au Théâtre du Passage, Neuchâtel.

■ Vendredi 20 novembre, M. Fabio Bongiovanni, directeur de l'action sociale, a représenté le Conseil communal lors du repas de soutien de l'association Caritas Neuchâtel.

■ Vendredi 20 novembre, M. Olivier Arni, directeur de l'urbanisme a représenté le Conseil communal lors de la Frairie d'automne organisée par la Compagnie des Vignolants du Vignoble Neuchâtelois.

■ Samedi 21 novembre, M. Thomas Facchinetti, directeur des sports, a participé à la rencontre de football de Challenge League opposant l'équipe de Neuchâtel Xamax FCS à celle de la capitale argovienne.

■ Le Conseil communal a adressé récemment ses vœux et félicitations à Mme et M. Edmée et Charles Pittet-Rochat, à l'occasion de leur 55e anniversaire de mariage.

A louer

Pierre-à-Bot 30-32
à Neuchâtel

Appartement de 4 pièces en duplex
Loyer mensuel: Fr. 1386.- + Fr. 320.-
ac. de charges
Libre de suite ou à convenir

Renseignements: Service des bâtiments et du logement, fbg du Lac 3, 2001 Neuchâtel, tél. 032 717 76 70.

Proclamation d'une conseillère générale

En date du 18 novembre 2015, le Conseil communal a proclamé élue conseillère générale Mme Isabelle Bellaton, 6e suppléante de la liste PLR Les Libéraux-Radicaux, en remplacement de Mme Béatrice Haeny, démissionnaire.

Neuchâtel, le 18 novembre 2015.

Conseil communal

No36_25_11_2015.qxd:vivre_la_ville 24.11.2015 15:50 Page 14

Programme cinéma pour la semaine du 25 novembre au 1er décembre

Pour tous les cinémas, tél. 0900 900 920 (du réseau fixe Fr. 0,80/min).

APOLLO 1

LA PASSION D'AUGUSTINE
5e semaine. 10 ans sug. 12 ans.
VF di 10h45.
De Léa Pool.

SPECTRE – 007
3e semaine. 12 ans sug. 14 ans.
VF me au ma 14h.
Arcades: VF me au ma 20h30. VF ve et sa 23h30.
Rex: VO angl. s-t fr/all me au ma 14h15. VF me au ma 17h15. VO angl. s-t fr/all me au ma 20h30. VO angl. s-t fr/all ve et sa 23h30.
De Sam Mendes.

HUNGER GAMES – LA RÉVOLTE PARTIE 2 – 3D
2e semaine. 12 ans sug. 14 ans.
VF me au ma 17h15, 20h15.
Apollo 2, 2D: VF me, sa, di 13h. VF me au ma 15h45. VF ve et sa 23h.
De Gary Ross.

SEUL SUR MARS – 3D
8e semaine. 12 ans sug. 12 ans.
VF ve et sa 23h15.
De Ridley Scott.

APOLLO 2

LE VOYAGE D'ARLO – 3D
1re semaine. 6 ans sug. 8 ans.
VF me, ve, sa, di, ma 20h30.
VO angl. s-t fr je et lu 20h30.
Studio: VF me, sa, di 13h30. VF me au ma 16h.
Arcades: 2D, VF me au ma 18h. 3D, VF me, sa, di, 13h30. VF me au ma, 15h45.
De Peter Sohn.

FRANCOFONIA
1re semaine. 16 ans sug. 16 ans.
Version russe s-t fr/all me au ma 18h30.
De Alexandr Sokurov.

NOTRE PETITE SŒUR
1re semaine. 16 ans sug. 16 ans.
Version japonaise s-t fr/all di 10h30.
De Hirokazu Kore-Eda.

APOLLO 3

HÔTEL TRANSYLVANIE 2
8e semaine. 6 ans sug. 8 ans.
VF me, sa, di 13h30.
De Genndy Tartakovsky.

LES NOUVELLES AVENTURES D'ALADIN
7e semaine. 6 ans sug. 8 ans.
VF me au ma 15h30.
De Arthur Benzaquen.

LES SUFFRAGETTES
2e semaine. 12 ans sug. 12 ans.
VF me, ve, sa, di, lu 18h.
VO Angl. s-t fr je et ma 18h.
De Sarah Gavron.

STRICTLY CRIMINAL
1re semaine. 16 ans sug. 16 ans.
VO angl s-t fr/all je 20h30.
VO angl. s-t fr me, ve, sa, di, lu, ma 20h30.
VF ve et sa 23h.
De Scott Cooper.

UNE HISTOIRE DE FOU
3e semaine. 16 ans sug. 16 ans.
VF di 10h30.
De Robert Guédiguian.

STUDIO

L'HERMINE
2e semaine. 12 ans sug. 12 ans.
VF me au ma 18h15.
VF me au ma 20h30.
De Christian Vincent.

ARCADES

HIVER NOMADE
1re semaine. 10 ans sug. 10 ans.
VF ma 14h.
De Manuel Von Stürler.

BIO

21 NUITS AVEC PATTIE
1re semaine. 16 ans sug. 16 ans.
VF me au ma 18h.
VF me au lu 20h30.
De Arnaud et Jean-Marie Larrieu.

LE FILS DE SAUL
2e semaine. 14 ans sug. 16 ans.
VO s-t fr me au ma 15h30.
De László Nemes.

MUNE – LE GARDIEN DE LA LUNE
8e semaine. 8 ans sug. 10 ans.
VF sa et di 13h30.
De Benoît Philippon.

L'instantané de Stefano Iori...

... Service d'Incendie et de Secours (SIS)

Agenda pratique

Services d'urgence

Police: 117.

Service du feu: 118.

Urgences santé et ambulance: 144.

Hôpital Pourtalès et Maternité: no principal: tél. 032 713 30 00.

Urgences adultes: tél. 032 713 33 00.

Urgences pédiatriques: hotline 24h/24, 365 j/365, tél. 032 713 38 48.

Hôpital de la Providence: tél. 032 720 30 30.

Viteos SA – électricité, eau, gaz (numéro général et urgences), tél. 032 886 00 00.

Centre d'urgences psychiatriques (CUP) - 24h/24, 365 j/365, tél. 032 755 15 15.

Services publics

ANSB – Association neuchâteloise de services bénévoles (rue Louis-Favre 1), tél. 032 886 89 00: Elle a pour but de promouvoir le bénévolat santé-social dans le canton de Neuchâtel

APEN – Association des Parents d'Elèves de Neuchâtel, (case postale 1625, 2001 Neuchâtel), apen@bluemail.ch. www.apen-ville.ch.

ASI – Association suisse des invalides, section du Littoral neuchâtelois, (pass. Max.-de-Meuron 6), permanence sociale chaque mercredi après-midi. Les autres jours sur rendez-vous, tél. secrétariat: 032 724 12 34.

ASLOCA Neuchâtel, information et défense des locataires. Consultations sur rendez-vous, tél. 032 724 54 24, www.asloca.ch

Association culture, excursions, nature (ACEN), M. Yvan Renevey, président, tél. 032 725 62 88, info@acen.ch

Association Lire et Ecrire, cours de base pour adultes de langue française, tél. 032 914 10 81, www.lire-et-ecrire.ch.

Association des Marchés de l'Univers, rue Pierre-à-Mazel 5, tél. 076 564 81 33.

Pharmacie d'office

La pharmacie de la Gare est ouverte tous les jours jusqu'à 20h30. Après 20h30, le numéro du service d'urgence 144 communique les coordonnées du pharmacien de garde atteignable pour les ordonnances urgentes soumises à la taxe de nuit. En cas d'absence, composer le N° 0848 134 134.

NOMAD maintien à domicile

Vous avez besoin d'aide et de soins à domicile pour vous-même ou un proche? Vous cherchez des informations? Adressez-vous au service d'Accueil, Liaison et Orientation de NOMAD (alo.nomad): T. +41 32 886 88 88, – jours ouvrables: 8h à 12h / 13h30 à 20h + samedi de 10h à 13h. Les équipes soignantes pour les habitants de Neuchâtel sont installées à Peseux et à Marin. Informations complémentaires sur: www.nomad-ne.ch.

Permanence médicale

En cas d'absence du médecin traitant ou du dentiste, composer le **Nº 0848 134 134.**

Les services religieux

Culte du dimanche 29 novembre 2015

Avent I

Paroisse réformée évangélique

Sud:

Collégiale: di 29.11, 10h, culte avec sainte cène, M. O. Fatio.

Temple du Bas: je 26.11, 10h, méditation, salle du refuge.

Nord:

Ermitage: Chapelle ouverte tous les jours de 9h à 19h, pour le recueillement.

Eglises catholiques romaines

Basilique Notre-Dame: sa 28.11 à 17h, messe en portugais; di 29.11 à 10h et à 18h, messes.

Vauseyon, église Saint-Nicolas: pas de messe.

Serrières, église Saint-Marc: sa 28.11 à 17h, messe; di 29.11 à 10h15, messe en italien.

La Coudre, Saint-Norbert: sa 28.11 à 18h30, messe; di 29.11 à 17h, messe en latin.

Hôpital Pourtalès: di 10h célébration animée par l'équipe œcuménique d'aumônerie de l'hôpital les 1er et 3e dimanche du mois

Eglise St-Pierre (rue de la Chapelle 7) à La Chaux-de-Fonds: ve 27.11, à 15h, messe à la Sombaille. Sa 28.11 à 18h, super loto à la salle St-Pierre. Di 29.11, à 10h, messe, 1er dimanche de l'Avent.

Eglise St-Jean-Baptiste (rue Emer-de-Vattel) à Neuchâtel: pas de messe.

Impressum

Editeur:
Ville de Neuchâtel, Conseil communal

Rédaction:
Aline Botteron, journaliste
Anne Kybourg, journaliste

Illustration:
Stefano Iori, photographe

Secrétariat:
Carole Vanni, secrétaire de rédaction

Contact:
• Téléphone: 032 717 77 09
• Télécopie: 032 717 77 10
• E-mail: bulletinofficiel@ne.ch

Internet:
www.neuchatelville.ch

Mise en page:
Cathy Ecabert

Impression:
Imprimerie H. Messeiller S.A., Neuchâtel

Tirage:
23'500 exemplaires

Publicité

EMERY Pompes Funèbres
Ecoute
Respect
Disponibilité

Une aide précieuse apportée avec calme et humanité

Conseils personnalisés
en prévoyance funéraire

032 841 18 00 24h/24
Neuchâtel - Cortaillod

24E COMPTOIR D'ARTISANAT DE CORTAILLOD

Salle
Cort Agora

27 - 28 - 29 novembre 2015

65 Artisans
stands gourmands
d monstrations artisanales

Diverses animations
durant le week-end
Chœur en Fête -
Spectacles de magie et ventriloquie -
Modelage de ballons - Grimage - Coin enfants

Vendredi de 18 h 00 21 h 00
Samedi de 10 h 00 20 h 00
Dimanche de 10 h 00 18 h 00

Restauration
non-stop
tous les jours

Entr e libre Parking et transports publics proximit

Organis par l Association
de D veloppement de Cortaillod

No36_25_11_2015.qxd:vivre_la_ville 24.11.2015 15:50 Page 16

Fusion entre Corcelles-Cormondrèche, Neuchâtel, Peseux et Valangin

Les contours de la fusion sont arrêtés

Lundi soir, les conseillers généraux de Corcelles-Cormondrèche, Neuchâtel, Peseux et Valangin étaient réunis sous un même toit pour prendre connaissance de la convention de fusion définitive, ainsi que du budget prévisionnel de la commune à naître. Le point sur ce projet majeur, qui vise à donner naissance à une commune « plus forte, politiquement et financièrement, innovante, participative et en en adéquation avec son temps et sa région ».

Les Conseils généraux de Corcelles-Cormondrèche, Neuchâtel, Peseux et Valangin se prononceront le 8 février prochain sur la fusion.

Pourquoi fusionner ?

Le conseiller communal Pascal Sandoz, président du comité de pilotage de la fusion, a commencé par rappeler l'essentiel. « Pourquoi fusionner ? Pour nos citoyens ! Nous vivons aujourd'hui déjà dans un même ensemble urbain. La fusion permettra de mieux coordonner l'aménagement de ce territoire, en s'attaquant notamment à l'épineux problème du trafic et de la mobilité. Car ensemble, on est plus forts ! » Dotée d'une capacité financière raffermie, la nouvelle commune sera en mesure de « renforcer le soutien à la vie culturelle, sportive et associative locale » et « de continuer d'offrir des prestations de qualité et de proximité à la population ». Telle est en effet la volonté stipulée noir sur blanc dans la convention de fusion, qui engagera les autorités de la nouvelle commune. L'essentiel en bref.

Nom et armoiries

La nouvelle commune s'appellera Neuchâtel, un choix qui s'est imposé rapidement pour des raisons historiques, politiques, pratiques, mais aussi touristiques. Il paraissait en effet difficile de renommer une ville millénaire, qui a donné son nom à un canton, à un lac et à un district. Les noms des anciennes communes seront toutefois maintenus, tant aux entrées des localités, sur les panneaux de circulation routière qu'en ce qui concerne l'adressage postal. Le même principe s'applique pour les armoiries. Ce sera celles de Neuchâtel, mais les blasons des autres communes subsisteront.

Autorités et assemblées citoyennes

Les autorités de la nouvelle commune se composeront d'un exécutif professionnel de cinq membres et d'un législatif de 41 membres. Rien que de très classique, du moins jusque-là ! De fait, pour renforcer la démocratie de proximité, la convention de fusion prévoit la création d'assemblées citoyennes, « un concept inédit en Suisse dans une commune de cette taille », a souligné Thomas Perret, conseiller communal de Corcelles-Cormondrèche. Ouvertes à tous, ces assemblées se veulent un lieu de débat et d'échange entre les habitants et les autorités. Chacun pourra y faire des propositions, qui, si elles sont acceptées, seront ensuite relayées pour traitement au Conseil général. Dans un premier temps, ces assemblées seront au nombre de six : trois dans les actuels villages et trois dans l'actuelle ville. Elles seront dotées d'un bureau, d'un budget de fonctionnement et seront secondées dans leurs tâches par un nouveau service administratif, en charge des quartiers.

Animation socioculturelle

Pour la vie locale, rien ne changera. La convention de fusion garantit en effet le maintien des subventions aux associations culturelles et sportives locale et pérennise l'existence des commissions institutionnelles qui se chargent, dans les villages, d'organiser la sortie des aînés ou la fête de la jeunesse. « Ce sont des forces vives, dont il serait dommage de se passer », a souligné Daniel Veuve, chargé de mission à la Ville de Neuchâtel, au moment de détailler la convention. Ces commissions seront rattachées aux assemblées citoyennes, qui disposeront d'un budget animation, géré par le nouveau Service des quartiers.

Guichets de proximité

La convention prévoit également le maintien d'un guichet administratif dans les anciennes communes pour les prestations dites de proximité, telle la distribution de cartes de transports ou la réservation des salles communales. Leur rythme d'ouverture sera défini en fonction des besoins de la population.

Finances et fiscalité

Indicatif, le budget prévisionnel de la nouvelle commune table sur des recettes de 299 millions de francs, des charges de 297 millions et un bénéfice de 1,6 million en 2017. Cela, grâce aux économies rendues possibles par la fusion – sans pertes de prestations – et sans avoir à solliciter ni l'aide cantonale à la fusion de 8 millions, ni les réserves conjoncturelles existantes. « La nouvelle commune peut ainsi partir sur des bases saines », se félicite Jean-Marc Nydegger, conseiller communal de Corcelles-Cormondrèche. Elle aura par ailleurs une capacité d'investissement largement supérieure aux possibilités des trois actuels villages, soit 29 millions de francs par an. Le coefficient fiscal de la nouvelle commune sera celui de Neuchâtel. « C'est le taux le plus bas des quatre communes », a souligné Jean-Marc Nydegger. (ab)

Une variante à trois

La convention de fusion sera soumise aux Conseils généraux des quatre communes le 8 février prochain. Si tous la ratifient, ce sera alors au tour des habitants de se prononcer. La votation aura lieu le 5 juin 2016. Si un quadruple oui sort des urnes, Corcelles-Cormondrèche, Neuchâtel, Peseux et Valangin ne formeront plus qu'une commune de 44'000 habitants au 1er janvier 2017, après élection des nouvelles autorités à l'automne.

Mais on pourrait également s'acheminer vers une fusion à trois. A la demande de Valangin, une solution spéciale a en effet été élaborée, avec l'aval du Service des communes et du Service juridique de l'Etat, au cas où le corps électoral de la plus petite des quatre communes devait dire non le 5 juin. Sur leur bulletin de vote, les citoyens de Corcelles-Cormondrèche, Neuchâtel et Peseux se verront ainsi soumettre la question subsidiaire suivante : si la fusion à quatre est refusée, acceptez-vous de fusionner à trois ? « Valangin ne représente en effet guère plus de 1% de la population des quatre communes », a relevé sa présidente, Aurélie Widmer.